

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 26 septembre 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 26 septembre 2016  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

M. Jeremy Searle.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

M. Fran  ois William Croteau, M. Richard Deschamps et M. Benoit Dorais.

**AUTRES PR  SENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral  
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le pr  sident du conseil invite les membres    d  couvrir l'exposition intitul  e « Jos   Marti – libert   et po  sie » du 9 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016, dans le hall d'honneur. C'est sous le signe de la po  sie que se d  voile Jos   Marti, une figure historique cubaine embl  matique dont la vie tumultueuse a   t   marqu  e par l'exil et la lutte pour l'ind  pendance nationale. L'exposition aborde l'  uvre litt  raire de ce personnage aux multiples facettes en plus d'offrir un portrait crois   Montr  al-Cuba. Cette exposition est une r  alisation du Centre d'histoire de Montr  al en collaboration avec le Consulat g  n  ral de Cuba    Montr  al, sous un commissariat de Mme   veline Martin Archambault.

Le pr  sident du conseil annonce le lancement de la Campagne Centraide des employ  s et des retrait  s de la Ville de Montr  al. Il s'agit d'une occasion pour r  fl  chir aux probl  mes qui affligent plusieurs milliers de nos concitoyens. La pauvret  , l'exclusion sociale et plusieurs autres enjeux sociaux ont tous comme d  nominateur commun, la pr  carit  . Montr  al n'est pas immunis  e face    ces probl  matiques. Ce sont des enjeux prioritaires pour l'Administration.

Le pr  sident salue le travail et le d  vouement des gens de Centraide et souligne par le fait m  me, le travail des employ  s de la Ville qui s'impliquent annuellement dans la campagne en organisant une foule d'activit  s et en sollicitant des dons.

Il souligne, la présence dans les tribunes, de Mme Lili Anna Pereša, présidente, directrice-générale, M. Yannick Elliot, vice-président développement philanthropique, M. Mario Régis, vice-président développement social, M. Denis Sauvé, conseiller en planification, service allocations et analyse sociale, Mme Yvonne Leroux, directrice, service de la campagne annuelle et Mme Caroline Poupard, coordonnatrice, service de la campagne annuelle et Mme Lise Beauregard, directrice des bureaux des campagnes.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 1<sup>er</sup> octobre 2016 « Journée internationale de la musique »; le 4 octobre 2016 « Journée mondiale des animaux »; le 5 octobre 2016 « Journée mondiale des enseignants »; le 10 octobre 2016 « Journée mondiale contre la peine de mort »; le 16 octobre 2016 « Journée mondiale de l'alimentation »; le 24 octobre 2016 « Journée des Nations unies » et « Journée mondiale d'information sur le développement ».

Il souligne les anniversaires de naissance du mois de septembre des conseillers et conseillères Sylvain Ouellet, Dominic Perri, Harout Chitilian, Alex Norris, Lionel Perez, Steve Shanahan, Monique Vallée, Érika Duchesne et Christine Black.

Le président du conseil souligne la naissance de Ferdinand, fils du conseiller François W. Croteau, né le 14 septembre dernier.

Pour terminer, le président du conseil informe les membres que le 8 septembre dernier, lui-même, accompagné de M. Lionel Perez, responsable de la démocratie au niveau de la Ville, ont eu le plaisir d'initier la 1<sup>ère</sup> caravane de la démocratie municipale qui s'est tenue à la Maisonnée. Cette initiative réunie l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), l'Ombudsman, les 3 conseils, soit, le Conseil Jeunesse de Montréal, le Conseil des Montréalaises et le Conseil interculturel, le Service du greffe et le Bureau de la présidence du conseil. Il remercie tous les participants à cette initiative ainsi que l'appui du bureau de M. Lionel Perez. La prochaine édition aura lieu le 3 novembre 2016, et il invite les élus qui désirent y participer à contacter le Bureau de la présidence du conseil.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Terrains échangés dans les derniers mois en vue de préparer les infrastructures desservant le projet 15/40 – le maire de Montréal a-t-il été contacté par les promoteurs ? / Avis de faisabilité ou pas de ce projet donné par le maire de Montréal
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Adhésion à la « Vision Zéro » - nouvelles actions qui seront proposées par la Ville à cet effet / Changements apportés depuis l'adhésion de la Ville, le 14 septembre 2016 – nouvelles actions pour améliorer, les viaducs, les voies cyclables, l'emportierage, la sécurisation des piétons
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Adhésion à la « Vision Zéro » - en lien avec cette vision, mesures au niveau de la sécurité des chantiers de construction pour assurer la circulation pour les automobilistes, les cyclistes, les piétons et pour tous les usagers de la route / Analyse à faire après chaque accident survenu et mise en place de stratégies afin de s'assurer que les lois et règlements soient respectés
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Regroupement d'activités en vertu de l'article 85 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> – engagement à publier le diagnostic des activités regroupées et, si objectif non atteint, possibilité de revenir en arrière / Confirmer le mandat de regroupement sont pour une période de 2 ans

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Projet de développement résidentiel sur les terrains de l'Hippodrome – intérêt réel de l'Administration dans ce projet ou prétexte pour le prolongement du boulevard Cavendish / Utilisation de l'Hippodrome pour encourager la prolongation du boulevard Cavendish et indirectement le projet 15/40
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre	Legs du 375 <sup>e</sup> de Montréal – plusieurs projets ne pourront être livrés à temps en vue des célébrations du 375 <sup>e</sup> – pourquoi ne pas avoir reporté les festivités afin que les travaux puissent être terminés / Informer la population sur une base régulière de l'état d'avancement des travaux

À 13 h 38,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Méga projet à Brossard de la firme Devimco – élément d'étalement urbain et impacts pour Montréal / Ligne directrice de la CMM en ce sens
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Possibilité de retrait du pouvoir référendaire aux citoyens / Moyens mis à la disposition des citoyens pour se faire entendre et s'exprimer
M. Craig Sauv�	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	V�hicules en libre service (VLS) – attitude hostile de la Ville envers Commuauto et Car-to-Go et demande de retrait des propos tenus dans les m�dias

  l'expiration du d lai imparti pour la p riode de questions des membres du conseil par le *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal (06-051)*, le pr sident du conseil d clare la p riode de questions des conseillers close   13 h 52.

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, c de la parole au maire de Montr al. Le maire souligne le fait que Mme Homa Hoodfar, qui  tait d tenue en Iran, a  t  lib r e et il salue  galement les membres de sa famille. Il remercie les intervenants du gouvernement du Canada et indique que ce fut un travail de collaboration avec divers pays.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Fran ois Limoges soul ve une question de privil ge rappelant que le mot « complot » utilis  par le maire lors d'une intervention, a  t  inscrit dans la liste des mots antiparlementaires. Le maire indique qu'il a utilis  le terme « th orie du complot ». La leader de l'opposition officielle r it re le fait que ce mot a  t  inscrit dans la liste des mots antiparlementaires et demande le retrait.

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention et lui indique qu'il a bien not  ses remarques et demande au leader de la majorit  de poursuivre les travaux.

**CM16 0999**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

**Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :**

- **période de questions des membres du conseil (02)\*;**
- **les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);**
- **les points en orientation au conseil d'agglomération (80);**
- **tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.**

**\*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 septembre 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 65.04 et en y ajoutant l'article 7.14.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CM16 1000**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2016**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 septembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015.

---

#### **CM16 1001**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 0590 »**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 0590 », et le conseil en prend acte.

04.04 1163430017

---

#### **CM16 1002**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activités**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activités, et le conseil en prend acte.

04.05 1163430016

---

#### **CM16 1003**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2014**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2014, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

04.06 1163430018

---

**CM16 1004**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015, et le conseil en prend acte.

04.07 1163430019

---

**5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements**

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Motion CA16 26 0239 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie demandant la réouverture gratuite du Jardin botanique en dehors des heures d'ouverture de la billetterie
- 

**6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

**Par M. Lionel Perez**

- 6.01 Réponse écrite à la question de monsieur Sterling Downey lors du conseil municipal du 20 juin 2016 – Article 20.13 – Accorder un contrat à Socomec Industriel Inc.
- 6.02 Réponse écrite au commentaire de madame Émilie Thuillier lors du conseil municipal du 23 août 2016 relatif au formulaire d'approvisionnement pour le dossier 1167292004.

**Par M. Réal Ménard**

- 6.03 Réponse écrite à la question de monsieur Éric Alan Caldwell lors du conseil municipal du 23 août 2016 relative aux dépenses pour les travaux au parc Clémentine-de-la-Rousselière.
- 

**7 - Dépôt**

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 août 2016.
- 

**CM16 1005**

**Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1163602013

---

**CM16 1006**

**Dépôt du Rapport annuel 2015-2016 de Moisson Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015-2016 de Moisson Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03

---

**CM16 1007**

**Dépôt du Rapport annuel 2015-2016 de la Fédération de soccer du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015-2016 de la Fédération de soccer du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.04

---

**CM16 1008**

**Dépôt du Rapport annuel 2015-2016 de la Maison d'Haïti, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015-2016 de la Maison d'Haïti, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.05

---

**CM16 1009**

**Dépôt du Rapport à la communauté 2015 de l'organisme Les YMCA du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport à la communauté 2015 de l'organisme Les YMCA du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

---

**CM16 1010**

**Dépôt du Rapport annuel 2015 et du Rapport d'activités du 1er novembre 2015 au 30 mai 2016 de la Société de développement social, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015 et le Rapport d'activités du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 mai 2016 de la Société de développement social, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07

---

**CM16 1011**

**Dépôt du Rapport annuel 2015-2016 d'Intégration Jeunesse du Québec inc., en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015-2016 d'Intégration Jeunesse du Québec inc., en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.08

---

**CM16 1012**

**Dépôt du Bilan d'activités 2015 de Revitalisation Saint-Pierre, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan d'activités 2015 de Revitalisation Saint-Pierre, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.09

---

**CM16 1013**

**Dépôt du Bilan annuel 2015-2016 de RAP Jeunesse, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015-2016 de RAP Jeunesse, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.10

---

**CM16 1014**

**Dépôt du Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.11 1162937003

---

**CM16 1015**

**Bilans annuels 2014 et 2015 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les Bilans annuels 2014 et 2015 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.12 1166960003

---

**CM16 1016**

**Dépôt du Rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 mars 2016, du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 mars 2016, du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.13

---

**CM16 1017**

**Ajout - Dépôt du rapport de l'inspecteur général portant sur la résiliation et les recommandations visant divers contrats octroyés par des arrondissements pour la location de remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement (art 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal*)**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'inspecteur général portant sur la résiliation et les recommandations visant divers contrats octroyés par des arrondissements pour la location de remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement (art 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal*), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.14 (Ajout)

---

**CM16 1018****Dépôt du deuxième rapport d'étape de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville de Mont-Royal »**

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde dépose le deuxième rapport d'étape de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville de Mont-Royal », et le conseil en prend acte.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'accorder une nouvelle prolongation d'une durée de sept mois, soit jusqu'en mars 2017, au mandat CM15 0372 donné à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation.

La proposition est agréée.

---

Un débat s'engage.

---

08.01

**11 - Dépôt de pétitions**

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

**Par M. Guillaume Lavoie**

11.01 Dépôt d'une pétition signée par 2994 (approx.) personnes contre la fermeture de la piscine du CEGEP de Rosemont.

Le conseiller Guillaume Lavoie déplore le refus du président d'accueillir cinq citoyens qui souhaitent être présents lors du dépôt de cette pétition. Le président rappelle au conseiller la directive en vigueur depuis 2008. Le conseiller Lavoie soulève une question de privilège à l'effet qu'un courriel informant le président de cette demande lui a été envoyé le 23 septembre dernier. Le président indique plutôt que le courriel qu'il a reçu de sa part est en date du 26 septembre, jour du conseil. Le leader de la majorité fait une mise au point et réfère la problématique soulevée à la Commission de la présidence. Le leader adjoint de l'opposition officielle appui cette recommandation de M. Miele et le conseil se poursuit.

**Par Mme Anne-Marie Sigouin**

11.02 Dépôt d'une pétition signée par 537 (approx.) personnes pour sécuriser l'intersection de Monk et Jolicoeur dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

**CM16 1019****Déclaration marquant l'engagement de la Ville de Montréal à la « Vision Zéro »**

Attendu que la sécurité routière est au cœur des préoccupations de la Ville et fait partie intégrante de sa mission;

Attendu qu'au cours des dernières années la Ville a mis en place plusieurs projets et programmes en matière d'amélioration de la sécurité routière, selon une approche à trois volets : l'ingénierie, la sensibilisation et l'application des règlements;

Attendu que les attentes de la collectivité en matière de sécurité routière sont légitimement toujours plus élevées; et ce malgré toutes les initiatives ci-haut mentionnées qui ont permis de réduire de 26 % les accidents corporels en 8 ans et de 53 % des accidents mortels au cours de la même période;

Attendu que la part modale liée aux transports actifs n'a cessé d'augmenter aux cours des dernières années, amenant du même coup des enjeux de cohabitation toujours plus grands entre les divers usagers du réseau routier et conduisant ainsi à la nécessité de revoir le partage de l'espace public sur une base plus équitable;

Attendu que la Ville doit maintenant se donner un nouvel élan dans son approche en matière de sécurité routière et que pour obtenir le succès souhaité, l'ensemble des partenaires et les usagers devront jouer un rôle de premier plan;

Attendu que la Ville compte doubler ses investissements en matière d'infrastructures de voirie au cours des trois prochaines années; ce qui constitue une formidable occasion pour y intégrer de nouvelles mesures qui amélioreront et sécuriseront la cohabitation entre tous les usagers de la rue;

Attendu que l'expérience mondiale, notamment celle des pays scandinaves, semble avoir donné des résultats plus qu'intéressants en regard de la « Vision Zéro » Accident, laquelle veut que la vie humaine soit prioritaire encore plus que la mobilité;

Attendu que Montréal veut se maintenir à l'avant-garde des villes nord-américaines et canadiennes en matière de sécurité routière et désire jouer un rôle de leader dans ce domaine en créant un réseau des villes canadiennes adeptes de la « Vision Zéro »;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Aref Salem  
M. Marc-André Gadoury  
Mme Elsie Lefebvre

Et résolu :

que le conseil municipal déclare s'engager formellement à la « Vision Zéro » et demande aux services concernés de la Ville de tout mettre en œuvre pour mobiliser l'ensemble des partenaires et usagers afin d'atteindre cet ultime objectif pour l'ensemble de son territoire au profit de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

## **CM16 1020**

### **Déclaration désignant la semaine du 26 septembre 2016, Semaine internationale de l'aviation civile**

Attendu que la présence à Montréal d'importants acteurs du secteur de l'aviation civile notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'International Air Transport Association (IATA), l'Airport Council International (ACI) ou encore la Fédération Internationale des Associations de pilotes de ligne (IFALPA), lesquels génèrent plus de 1200 emplois et attirent plus de 15 000 experts annuellement;

Attendu que le mois de septembre 2016 correspond à la tenue de la 39<sup>ème</sup> session de l'assemblée de l'OACI, ainsi que l'assemblée générale de l'ACI (ACI-NA World Conference & Exhibition), deux prestigieux événements qui accueilleront à Montréal un nombre important de chefs d'états, de ministres, de présidents et chefs d'entreprises, d'universitaires ainsi que de représentants de la société civile;

Attendu que la région métropolitaine de Montréal est le cSur de l'industrie aéronautique canadienne et l'un des 3 seuls endroits, avec Seattle et Toulouse, où peuvent se faire toutes les étapes de construction d'un avion;

Attendu que notre Métropole a l'immense privilège d'accueillir le siège social de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) depuis sa fondation en 1947;

Attendu que la tenue de la Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016, du 26 septembre au 3 octobre 2016, qui a pour objectif de favoriser une meilleure compréhension des grands enjeux de l'industrie à travers des activités et des rencontres permettant aux conférenciers et participants de haut niveau, venant de différentes régions du monde, de développer des liens avec les entreprises et gens d'affaires montréalais, les organisations internationales basées à Montréal, les universités montréalaises et les gouvernements provincial et fédéral;

Attendu que la Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016 a aussi pour objectif de promouvoir le statut de Montréal comme l'une des capitales de l'aviation civile;

Attendu que la Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016 valorise les industries aéronautique et aérospatiale en reconnaissant leur importance économique et stratégique;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Pierre Desrochers  
et tous les membres présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal désigne la semaine du 26 septembre 2016, la Semaine internationale de l'aviation civile.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

À 15 h 13, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1021**

**Conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Appel d'offres public 16-15090 (1 à 3 soumissionnaires par contrat)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles J. Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15090 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>
<b>Kemira Water solutions Canada inc.</b> (Somme totale : 2 541 671,85 \$, taxes incluses)	<b>Article 1</b> Alufer : 933 884,44 \$ <b>Article 3</b> Aluminate SAX-23 : 240 734,66 \$ <b>Article 9</b> PAX XL-3932 : 827 820 \$ <b>Article 14</b> Sulfate d'aluminium acidifié à 5% : 539 232,75 \$
<b>Produits Chimiques CCC Itée</b> (Somme totale : 460 742,19 \$, taxes incluses)	<b>Article 4</b> Charbon activé : 460 742,19 \$
<b>Brenntag Canada Itée</b> (Somme totale : 952 441,40 \$, taxes incluses)	<b>Article 5</b> Chlore liquide 68 kg : 19 448,02 \$ <b>Article 6</b> chlore liquide 907.2 kg : 572 431,78 \$ <b>Article 13</b> soude caustique liquide 50 % : 360 561,60 \$
<b>Veolia Water Technologie Canada inc.</b> (Somme totale : 249 380,78 \$, taxes incluses)	<b>Article 11</b> Polymère Hydrex : 249 380,78 \$
<b>Univar Canada Itée</b> (Somme totale : 564 067,35 \$, taxes incluses)	<b>Article 12</b> Silicate de sodium : 431 156,25 \$ <b>Article 15</b> Thiosulfate de calcium 30 % : 132 911,10 \$
<b>K + S Sel Windsor Itée</b> (Somme totale : 1 646 551,23 \$, taxes incluses)	<b>Article 16</b> Sel-chlorure de sodium pour la production d'hypochlorite de sodium 0.08 % : 1 646 551,23 \$
<b><u>Total des ententes : 6 414 854,80 \$</u></b>	

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1165271002  
80.01 (20.01)

## CM16 1022

**Accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver à cet effet, un projet de convention de services entre la Ville et Technomedia Formation inc. établissant les termes et conditions de ce renouvellement;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160206004  
80.01 (20.02)

### CM16 1023

**Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois, avec les firmes Électroméga Itée (3 671 692,59 \$, taxes incluses), Orange Traffic inc. (3 694 838,28 \$, taxes incluses), Tacel Itée (808 791,64 \$, taxes incluses), Industries Precision Plus inc. (857 770,99 \$, taxes incluses) et Les Ventes Techniques Trelec enr. (676 053 \$, taxes incluses), pour la fourniture des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville - Appel d'offres public 15-14382 (8 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, pour une période de 24 mois, pour la fourniture sur demande des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas ou seuls soumissionnaires conformes, ou fournisseur unique, pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin aux prix unitaires de leur soumission respective, ajustés selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14382 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Prix (taxes et contingences inc.)	Articles / Description / Commentaire
Électroméga Itée	3 671 692,59 \$	1: Tête de feux véhiculaires 2: Montage 5: Aldis / Fournisseur unique 11: Feux sonores (FS) / Fournisseur unique 13: LB 15: Coffret STI 18: Switch enfichable
Tacel Itée	808 791,64 \$	3: Btn piéton / Seul soumissionnaire conforme 14: Coffret 60A
Orange Traffic inc.	3 694 838,28 \$	4: Détecteur véhiculaire 6: Wave Tronix / Fournisseur unique 8: Potences FS / Seul soumissionnaire conforme 12: GPS 19: Switch rail / Seul soumissionnaire conforme
Ventes Techniques	676 053 \$	20: Tête de feux piéton 9: Metric / Fournisseur unique

Trelec enr.  
Industries Précision Plus 857 770,99 \$ 10: Struc. Spéciales

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1165897003  
80.01 (20.03)

---

#### CM16 1024

**Accorder un contrat à Thibault & Associés pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24 pieds montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), pour une somme maximale de 1 116 293,88 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 16-15106 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Thibault & Associés, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24 pieds montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 116 293,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15106 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163838002  
80.01 (20.04)

---

**CM16 1025**

**Conclure une entente-cadre de gré à gré de services d'entretien préventif et de réparations avec Nederman Canada Limited, pour une durée de 36 mois, pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une somme maximale de 721 856,13 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, conformément à la soumission de cette firme en date du 15 avril 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1160077001  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1026**

**Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214716 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214716;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009003  
80.01 (20.06)

---

#### **CM16 1027**

**Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 586 986,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1935-AE-16 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 586 986,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1935-AE-16;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1163334019  
80.01 (20.07)

---

**CM16 1028**

**Autoriser une dépense additionnelle de 325 000 \$, taxes incluses, soit 250 000 \$ pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance et 75 000 \$ d'incidences, dans le cadre du contrat accordé à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 325 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance, dans le cadre du contrat accordé à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) un surplus contractuel total de 250 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser une somme additionnelle de 75 000 \$ pour les incidences, majorant ainsi le budget de celles-ci de 110 000 \$ à 185 000 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1160660009  
80.01 (20.08)

**CM16 1029**

**Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 721 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329408 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 721 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 661 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329408 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1167231042  
80.01 (20.09)

---

### CM16 1030

**Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier, pour une somme maximale de 546 386,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16 15156 (2 soum.- 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Pure Technologies ltd, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier, pour une somme maximale de 546 386, 49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15156 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1160298002  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1031**

**Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réalisation des projets du programme de protection de bâtiments corporatifs, dans le cadre du contrat accordé à Riopel + Associés Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieurs en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000 \$ à 550 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat de services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs - phase 2 du projet au Centre Strathearn ;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Riopel + Associés, Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc., ingénieur en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000 \$ à 550 000 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1161630003  
80.01 (20.11)

---

**CM16 1032**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente mois avec Axor Experts-Conseils inc. (1 953 612,08 \$, taxes incluses) et Les Services exp. inc., (1 106 979,30 \$, taxes incluses) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15232 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15232 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Axor experts-conseils inc. 1 953 612,08 \$  
Les Services exp. inc. 1 106 976,30 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Normand Marinacci  
Mme Justine McIntyre  
Mme Lorraine Pagé  
M. Steve Shanahan  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163493002  
80.01 (20.12)

---

#### CM16 1033

**Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Philippe Allard et Justin Duchesneau, artistes en arts visuels, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public intitulée « Le Joyau royal et le Mile doré », au site McTavish de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 137 970 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 137 970 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public intitulée « Le Joyau royal et le Mile doré » au site McTavish de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de contrat par lequel MM. Philippe Allard et Justin Duchesneau, lauréats du concours, s'engagent à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 126 472,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160230005  
80.01 (20.13)

---

**CM16 1034**

**Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc. un espace d'une superficie approximative de 11 mètres carrés au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal pour l'exploitation de machines distributrices, à des fins de services alimentaires, pour une période de 2 ans, débutant le 1<sup>er</sup> février 2016, pour un montant total de 60 696 \$, excluant les taxes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., un espace d'une superficie approximative de 11 mètres carrés, pour l'exploitation de machines distributrices de produits alimentaires, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 2 ans, débutant le 1<sup>er</sup> février 2016, pour un revenu total de 69 785,23 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167029002  
80.01 (20.14)

---

**CM16 1035**

**Accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre mois à Beaugard Environnement Itée pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 897,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15321 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Beaugard Environnement Itée, plus bas soumissionnaire conforme selon l'option choisie par la Ville, un contrat d'une durée de vingt-quatre mois pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 993 897,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14981 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Normand Marinacci  
Mme Justine McIntyre  
Mme Lorraine Pagé  
M. Steve Shanahan  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163438004  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1036**

**Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois supplémentaires, avec Distributions LG inc., pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 16-15299 (2 soum., 1 seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec option d'une prolongation de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Distributions LG inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO16-15299 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1163433004  
80.01 (20.16)

---

**CM16 1037**

**Autoriser une dépense additionnelle de 827 820 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour le compostage des résidus mélangés, dans le cadre du contrat accordé à 142975 Canada Ltée (Mironor) (CG15 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 \$ à 4 139 100 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 827 820 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour le compostage de résidus mélangés pour la dernière année, dans le cadre du contrat accordé à 142975 Canada Ltée (Mironor) (CG15 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 \$ à 4 139 100 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1162621003  
80.01 (20.17)

---

**CM16 1038**

**Accorder un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours « Vivre le chantier Sainte-Cath! », pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 800 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention par lequel Kanva architecture inc., lauréat du concours « Vivre le chantier Sainte-Cath! » et Blackwell Bowick Partnership limited, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis en design, pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 800 000 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux conditions prescrites au règlement du concours et aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Normand Marinacci  
Mme Justine McIntyre  
M. Steve Shanahan  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166086001  
80.01 (20.18)

---

### CM16 1039

**Accorder un contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique - Dépense totale de 618 237,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211613 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 618 237,19 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie reliés à l'élaboration des plans et devis et la surveillance environnementale requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à- Bois (nord et sud) et la place des Quatre-Bassins du projet Les Bassins du Nouveau Havre;
- 2 - d'accorder à Les services intégrés Lemay et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 797,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211613;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167353001  
80.01 (20.19)

---

**CM16 1040**

**Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé dans le prolongement ouest de la 47<sup>e</sup> Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, constitué du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de construction d'un bassin de rétention des eaux et d'utilisation d'une cour de services temporaire**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé dans le prolongement ouest de la 47<sup>e</sup> Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, constitué du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de construction d'un bassin de rétention des eaux et d'utilisation d'une cour de services temporaire;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3 794 175 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Sylvain Ouellet soulève une question de privilège et le président du conseil déclare l'incident clos.

Le conseiller Russell Copeman poursuit son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

1164435011  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1041**

**Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 98 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour les années 2016 et 2017 afin d'assurer la promotion de l'image de marque et accroître la notoriété du réseau PME MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 98 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest afin d'assurer la promotion de l'image de marque et accroître la notoriété du réseau PME MTL en 2016 et 2017, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166751001  
80.01 (20.21)

---

**CM16 1042**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre, pour une période de quatre ans, avec J. René Lafond inc. pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés d'une puissance minimale de 47 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière - Appel d'offres public 16-15257 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés de 47 hp à voie étroite et à poste de conduite arrière;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, J. René Lafond inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15257 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1163447002  
80.01 (20.22)

---

### **CM16 1043**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 mètres cubes, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 23 951 419,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06C (13 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 23 951 419,52 \$, taxes incluses, pour la construction du bassin de rétention Rockfield, d'une capacité de 45 000 mètres cubes, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 951 419,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5005-EC-143-02-06C;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1163334015  
80.01 (20.23)

---

**CM16 1044**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Allia Infrastructures Itée pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 546 696,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7309-AE (8 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Allia Infrastructures Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 546 696, 38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7309-AE;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1163334021  
80.01 (20.24)

**CM16 1045**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, des espaces aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail - Dépense totale pour ce projet de 38 838 895,14 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, des espaces aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages, de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service des finances à la hauteur de 32 264 008,83 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2017 à 2026 conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 4- d'autoriser une dépense de 549 304,44 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 630 René-Lévesque West Property Co.;
- 5- d'autoriser une dépense de 2 956 294,69 \$, taxes incluses, en incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1164069005  
80.01 (20.25)

---

À 17 h 03, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 26 septembre 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 26 septembre 2016, 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

M. Jeremy Searle.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

M. Fran  ois William Croteau, M. Richard Deschamps et M. Benoit Dorais.

**AUTRE PR  SENCE :**

M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte.

Avant de d  buter la p  riode de question du public, le pr  sident du conseil fait un rappel sur les r  gles en vigueur pour la p  riode de questions du public    savoir que pas plus de trois questions sur un m  me sujet ne seront permises, et il indique que les interventions doivent   tre faites de mani  re respectueuse et avec d  corum.

---

**1 - P  riode de questions du public**

Le pr  sident du conseil appelle le point « P  riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
M. Fr��d��rik Bean	M. Luc Ferrandez	R��glement sur le contr��le des animaux - r��ponses et informations fournies par l'Administration sur ce projet en regard des experts consult��s, des ��tudes scientifiques et des informations li��es au chien impliqu�� dans la mort de Mme Vadnais / M��thodes et crit��res utilis��s afin de d��terminer si le chien est un chien de type Pit bull et quels seront les personnes ou organismes ressources �� consulter en la mati��re

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Léonara Parker	M. Réal Ménard	Citoyens à faibles revenus de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pénalisés financièrement à la suite de l'adoption du Règlement sur le contrôle des animaux
M. Donald Hobus	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Respect de la convention sur la biodiversité biologique, respect des oiseaux et protection de l'entièreté du Technoparc et de L'Anse-à-l'Orme / Protection des oiseaux dans leur milieu naturel
M. Jean Labourdette	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Critères d'identification des Pit bull par la Ville / Explications sur le changement de position de la Ville <b>Dépôt de pétition</b>
Mme Marie-Claire Mayeres	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Sauvegarde des milieux naturels et humides en particulier L'Anse-à-l'Orme / Protection de la totalité des milieux naturels comme legs pour le 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal
Mme Rachel Filiatrault	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Nouvelles infrastructures du Boisé de L'île-Bizard – demande d'accès à l'information concernant les matériaux de la chaussée des passerelles, la facilité pour le passage des bicyclettes concernant le type de chaussée, l'égouttement des eaux, le design de la rotonde et la possibilité de changer le design afin de le rendre plus conforme à l'environnement
M. Rafik Bentabbel	M. Denis Coderre	Intégrité et droits du peuple palestinien vs la mission économique du maire en Israël / Aucun palestinien n'est admis à la conférence HLS & Cyber à laquelle le maire est attendu du 14 au 17 novembre prochain
M. Michael Shafter	M. Sterling Downey (M. Marvin Rotrand)	Propositions de mesures de mitigation de la circulation pour améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons / Incitatifs de la STM afin de promouvoir le transport collectif
Mme Véronica Crespo	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Demande de moratoire sur le projet de développement immobilier de L'Anse-à-l'Orme / Avec plus de 16 000 signatures, message clair que les citoyens ne veulent pas de ce projet <b>Dépôt de document</b>
M. Marc-André Bacon	M. Denis Coderre	Recherche un endroit sur l'île de Montréal pour pratiquer des cérémonies autochtones
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Interrogations sur le transfert de la valeur des commerces vers les résidences / Répartition du paiement du compte de taxes foncières en 12 versements
M. Gilbert Bauer	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Règlement sur les déchets domestiques - mesures coercitives appliquées par la Ville / Imposition de mesures dictatoriales envers les citoyens
Le président du conseil demande à M. Bauer de retirer le mot « escroquerie ». Ce dernier s'exécute.		
M. Laith Héroux	M. Denis Coderre	Justifier le choix d'aller en Israël dans le contexte de conflit palestinien en cours / Méconnaissance des problématiques de ce pays

Le président du conseil demande à ce que M. Héroux soit escorté hors de la salle du conseil.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Irwin Rapoport	M. Luc Ferrandez (M. Alan DeSousa)	Protection des espaces naturels du Technoparc et représentations auprès du gouvernement fédéral afin de convertir cet espace en milieu protégé et imposition d'un moratoire sur les projets de développements résidentiels sur les terrains humides / Appui à la Coalition de citoyens qui sont en faveur d'un moratoire afin de protéger les espaces verts et les milieux humides

À 19 h 58,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Plan pour revoir la signalisation pour la sécurité de tous aux intersections dans le cadre des travaux et chantiers de construction / Demande de règlement afin de sévir auprès des gens qui stationnent dans les espaces réservés aux personnes à mobilité réduite
Mme Laurel Thompson	M. Aref Salem (M. Lionel Perez)	Prix de la conduite – ce qu'entend faire la Ville pour corriger la surutilisation des routes par les automobilistes / Instaurer une politique afin de se donner un pouvoir de taxation sur les automobilistes <b>Dépôt de document</b>
M. Christian Corbeil	M. Russell Copeman	Projet de Coop Le Suroît – passer à l'étape de réservation du terrain afin d'aller de l'avant avec le projet / Opportunité de réaliser ce projet dès 2017 et premier projet de logement social à voir le jour dans la Cour de triage
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier) (M. Luc Ferrandez)	Planification d'activités afin de souligner et commémorer les éclipses totales du soleil qui auront lieu en 2017 et 2024
M. Jean-Claude Lanthier	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Octroi de crédits – si le maire accordera, dans le futur, plus temps afin que l'opposition puisse étudier les dossiers et apporter sa contribution / Temps requis à l'opposition pour étudier les problématiques reliées à ces types de dossiers
M. Francesco Moreno	M. Richard Deschamps (Mme Manon Barbe)	Possibilité de transférer la coordination du projet Wanklin à la ville-centre / Régularité dans la transmission de l'information à la conseillère, Mme Monique Vallée
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Claude Dauphin) (M. Francesco Miele)	Changement de zonage afin de favoriser le Groupe Catania dans le projet de Lachine Est / Argent récolté par le Groupe Catania ayant servi à l'élection de certains membres – position de l'Administration envers certains élus
Mme Hala Yassin	M. Denis Coderre	Mission économique en Israël – visite prévue à Gaza pour constater le régime d'apartheid imposé par Israël / Blocus économique et illégal du gouvernement Israélien envers Gaza

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michael Crowley	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Choix du nouveau site de commémoration de la bataille de Vimy et difficulté d'accès tant au niveau du transport, du stationnement que pour les personnes à mobilité réduite

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 36.

---

La leader de la majorité, Mme Émilie Thuillier, invoque une question de privilège sur le ton employé par le conseiller Russell Copeman envers le conseiller Sterling Downey lors de sa réponse au citoyen.

Le chef de l'opposition officielle revient sur l'intervention de M. Laith Héroux et sur le fait que le maire, le conseiller Rotrand et le président, vociféraient en présence de la fillette qui accompagnait M. Héroux et affirme que cela laissera un souvenir très désagréable à cette fillette. Il demande aux membres de faire preuve d'un peu plus de retenue. Le conseiller Marvin Rotrand indique que les insinuations du citoyen étaient déplacées. Le maire mentionne qu'il n'a en aucun temps vociféré lors de l'intervention mentionnée.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège sur la banalisation du ton utilisé, souvent par le président lui-même, envers les citoyens. Il interpelle les élus à une réflexion collective sur le sujet.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, invite le leader de la majorité et l'ensemble des élus à poursuivre les travaux.

---

À 20 h 42, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (20.26).

---

#### **CM16 1046**

#### **Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) à l'égard des dates de remise des documents et de la date de fin de la convention**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) (CG15 0409) à l'égard des dates de remise des documents et de la date de fin de la convention.

Adopté à l'unanimité.

**CM16 1047**

**Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, que la Division sécurité et aménagement du réseau artériel - Direction des transports - Service des infrastructures, de la voirie, et des transports prene en charge l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, que la Division sécurité et aménagement du réseau artériel - Direction des transports - Service des infrastructures, de la voirie, et des transports prene en charge l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

1163113003  
80.01 (30.01)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1048**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1160390007  
80.01 (42.01)

---

**CM16 1049**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1166316018  
80.01 (42.02)

---

**CM16 1050**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Bibliothèque et Archives Nationales du Québec pour le financement de la restauration, de la transformation et de la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour le financement de la restauration, de la transformation et de la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1161213004  
80.01 (42.03)

---

**CM16 1051****Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) ».

Adopté à l'unanimité.

1165019001  
80.01 (42.04)

---

**CM16 1052****Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2 - d'approuver le document d'accompagnement intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Verdun devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
- 3 - de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 4 - de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

- 5- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

1162622007  
80.01 (43.01)

---

### **CM16 1053**

#### **Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Monsieur Richard Ryan à titre de membre à la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1054**

**Accorder un don de 60 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant le séisme survenu dans le centre de l'Italie / Autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 août 2016 par sa résolution CE16 1415;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers  
M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense non récurrente de 60 000 \$ afin d'accorder un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant le séisme survenu en Italie;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 de la Direction générale;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.01 1161353003

---

**CM16 1055**

**Accorder un contrat de gré à gré à ProQuest pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource numérique *Library Press Display* pour les bibliothèques de Montréal participantes, du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2019, pour une somme maximale de 105 036,56 \$, U.S., taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1446;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ProQuest, du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2019, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource numérique *Library Press Display*, pour les bibliothèques de Montréal participantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 036,56 \$, en dollars américains, taxes incluses, conformément à son offre de service jointe au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1167342001

---

**CM16 1056**

**Conclure avec le Groupe Archambault inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour l'achat de CD-Rom, de CD-Audio, de DVD films documentaires et de fiction - Appel d'offres public 16-15154 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1447;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'achat de CD-Rom, de CD-Audio, de DVD films documentaires et de fiction;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Archambault inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux pourcentages de majoration en regard à chaque groupe d'articles de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15154 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, ainsi que celui des ex-banlieues, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1167389001

---

**CM16 1057**

**Accorder un contrat à Martin Lefebvre Transport inc. pour des services de transport de neige pour une durée de deux ans pour une somme maximale de 674 071,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-15062 (9 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1449;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Martin Lefebvre Transport inc., seul soumissionnaire conforme, pour une durée de deux ans, le contrat pour les services de transport de neige PMR-204-1618, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 674 071,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15062 et au tableau des prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1160587004

---

**CM16 1058**

**Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du Programme d'interventions en quartiers anciens (P.I.Q.A.) Saint-Gabriel, pour une somme maximale de 593 334,03 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1455;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du Programme d'interventions en quartiers anciens (P.I.Q.A.) Saint-Gabriel, pour une somme maximale de 593 334,03 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1160025004

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1059**

**Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn, situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance - Dépense totale de 1 521 286,73 \$ - Appel d'offres public 5770 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1453;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 521 286,73 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et de divers travaux au Centre interculturel Strathearn, situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance à Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 358 291,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5770;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1161630004

---

#### **CM16 1060**

**Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du Programme d'interventions en quartiers anciens (P.I.Q.A.) Centre, pour une somme maximale de 899 864,27 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1456;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du Programme d'interventions en quartiers anciens (P.I.Q.A.) Centre, pour une somme maximale de 899 864,27 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1160025005

---

#### **CM16 1061**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et de revêtement des chemins de détour du projet Turcot, dans la rue Notre-Dame et le chemin Côte Saint-Paul - Dépense totale de 660 079,32\$, taxes incluses - Appel d'offres public 221302 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1459;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 660 079,32 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et de revêtement des chemins de détour du projet Turcot dans la rue Notre-Dame et le chemin Côte Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 573 982,16 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 221302;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.08 1167409001

---

### **CM16 1062**

**Accorder un contrat à Les Constructions Hydrospec inc. pour la remise en état des sentiers et l'installation de mobiliers au parc de la Promenade-Bellerive - Dépense totale de 1 540 214,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6927 - (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1460;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 540 214,40 \$, taxes incluses, pour la remise en état des sentiers et l'installation de mobiliers au parc de la Promenade-Bellerive, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions Hydrospec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 397,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6927;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.09 1166316016

---

**CM16 1063**

**Accorder un contrat à Aranda Construction inc. pour le projet de réfection du chalet du Parc Maisonneuve, sis au 4601 rue Sherbrooke Est - Dépense totale de 1 856 733,75 \$ - Appel d'offres public 5852 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1461;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 856 733,75 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aranda Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 782 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5852;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1166627004

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1064**

**Accorder un contrat de services professionnels à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1463;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Concertation régionale de Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.11 1166368006

---

### CM16 1065

**Approuver un projet d'acte par lequel Développement Terramax inc. cède à la Ville, pour fins de parc, deux immeubles situés sur la rue Jean-Gascon, totalisant une superficie de 1 558,6 mètres carrés et par lequel la Ville cède au promoteur trois immeubles situés sur les rues Pierre-Daviault et Claude-Henri-Grignon, totalisant une superficie de 1 508,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, sans contrepartie financière / Retirer du domaine public les immeubles que la Ville cède au promoteur et verser les immeubles que la Ville reçoit dans l'échange dans le domaine public de la Ville pour fins de parc**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1469;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de retirer du registre du domaine public de la Ville pour fins de parc les lots 5 617 298 et 5 791 581 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de retirer du registre du domaine public de la Ville pour fins de rue le lot 5 617 301 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'approuver un projet d'acte par lequel Développement Terramax inc. cède à la Ville pour fins de parc une partie du lot 5 282 499 et une partie du lot 5 422 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lots projetés 5 422 648 et 5 422 649), totalisant une superficie de 1 558,6 mètres carrés et par lequel la Ville cède au promoteur les lots 5 617 298, 5 617 301 et 5 791 581 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1 508,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 4 - d'inscrire au registre du domaine public de la Ville pour fins de parc la partie du lot 5 282 499 et la partie du lot 5 422 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui seront remplacées par les lots projetés 5 422 648 et 5 422 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1160783001

---

**CM16 1066**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les immobiliers Tripo inc., un terrain considéré comme vacant, d'une superficie de 1 649 mètres carrés, constitué du lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 57 700 \$ / Fermer et retirer du domaine public le terrain concerné**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1470;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel :
  - la Ville de Montréal vend à Les immobiliers Tripo inc. un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 1 649 mètres carrés, pour la somme de 57 700 \$, plus les taxes applicables;
  - Hydro-Québec crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques affectant le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 mai 2015, sous sa minute numéro 1606.

Le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

- 3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1156037007

---

**CM16 1067**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, rétroactivement du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2020, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour sa clientèle, une partie d'un terrain d'une superficie approximative de 459,1 mètres carrés, constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au nord-est des avenues De Courtrai et Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 39 440,81 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1472;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, et ce, rétroactivement du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2020, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour sa clientèle, une partie du terrain d'une superficie approximative de 459,1 mètres carrés, constituée du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au nord-est des avenues De Courtrai et Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 39 440,81 \$ pour le terme, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1160515001

---

#### **CM16 1068**

**Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc., à des fins de stationnement, un terrain vacant d'une superficie de 1 280 mètres carrés, situé sur la rue Bernard Est, à l'angle de la rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2021, avec clause de résiliation prématurée, pour un loyer total de 95 518,32 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1473;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue, à des fins de stationnement, à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. un terrain vacant d'une superficie de 1280 mètres carrés, situé sur la rue Bernard Est, à l'angle de la rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2021, avec clause de résiliation prématurée, pour un loyer total de 95 518,32 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1165941006

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1069**

**Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2016 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1474;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion pour l'année 2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1160679016

---

**CM16 1070**

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 585 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec pour la réalisation de trois études d'opportunité et le maintien, pour la période de janvier à juin 2017 inclusivement, des activités des trois centres locaux visés par ces études / Autoriser un ajustement de la base budgétaire 2017 du Service de la diversité sociale et des sports, à hauteur de 460 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1476;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 585 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec pour la réalisation de trois études d'opportunité et le maintien, pour la période de janvier à juin 2017 inclusivement, des activités des trois centres locaux visés par ces études;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire 2017 du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 460 000 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1161535001

---

**CM16 1071**

**Accorder un soutien financier maximal de 353 000 \$ à l'organisme Les 7 doigts de la main pour la réalisation du projet de construction de son centre de création et de production situé au 2111 boulevard St-Laurent - Autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la culture et autoriser un ajustement de la base budgétaire au montant de 53 000 \$ pour l'année 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1477;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 353 000 \$ à l'organisme Les 7 doigts de la main pour la réalisation du projet de construction de son centre de création et de production situé au 2111 boulevard St-Laurent;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 53 000 \$ pour 2017;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1161103005

---

**CM16 1072**

**Accorder un contrat à A&O Gendron inc. et deux contrats à Déneigement Moderne inc. pour le déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des durées de trois ou cinq ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 14 718 174,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15477 (13 soum.) - Confirmer que l'entreprise J.L. Michon est écartée de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville en vertu de la Politique de gestion contractuelle, pour une période de 5 ans, à compter du 9 juin 2016**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1505;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'accorder trois contrats aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes, pour des durées de 3 ou 5 ans, avec une option de prolongation d'une année, pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15477 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;

Adjudicataire	Contrat	Montant (TTC)
A&O Gendron Inc.	AHU-103-1619	3 480 720,68 \$
Déneigement Moderne inc.	MHM-102-1621	5 483 712,95 \$
	MHM-104-1621	5 753 740,39 \$
<b>TOTAL</b>		<b>14 718 174,02 \$</b>

TTC : Toutes taxes comprises

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- de confirmer que l'entreprise J.L. Michon Transports inc. est écartée de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville en vertu de la Politique de gestion contractuelle, pour une période de 5 ans, à compter du 9 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1164631010

---

### CM16 1073

**Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige 2016-2017 dans 9 arrondissements de Montréal, pour une somme maximale de 8 905 864 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1509;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc., pour la fourniture de services de transport de neige, pour une somme maximale de 8 905 864 \$, pour l'hiver 2016-2017, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1160587005

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1074**

**Accorder un contrat à Norgereq ltée pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan -  
Dépense totale de 8 710 812,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no5825 - (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1510;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 710 812,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Norgereq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 296 012,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5825;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.21 1166676001

---

**CM16 1075**

**Approuver un projet de convention d'échange de services entre la Ville de Montréal et le Collège  
d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1516;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention d'échange de services entre la Ville de Montréal et le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1164815004

---

**CM16 1076****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) les droits détenus dans une emphytéose, pour la somme de 15 400 000 \$, ainsi que les droits de la nue-propriété appartenant au Cégep Marie-Victorin (CMV) pour la somme de 3 100 000 \$, relativement à un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles / Obtenir un droit d'usufruit en faveur de la Ville pour une durée de 30 années relativement à un immeuble adjacent appartenant au Cégep Marie-Victorin, situé au 7000, rue Marie-Victorin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1519;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est les droits détenus dans une emphytéose ainsi que des équipements, pour la somme de 15 400 000 \$, ainsi qu'un terrain et des équipements appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, pour la somme de 3 100 000 \$, relativement à un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 3 936 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout substantiellement conforme au projet d'acte joint, de l'avis de la Direction des affaires civiles;
- 3 - d'approuver un usufruit en faveur de la Ville de Montréal, pour une durée de 30 années, relativement à un terrain appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, situé au 7000, rue Marie-Victorin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué d'une partie du lot 3 936 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, représentant une superficie de 51 169,1 mètres carrés en contrepartie de l'engagement de la Ville d'aménager au moins un terrain de soccer synthétique avec éclairage et d'entretenir les cinq terrains de soccer/football, le tout substantiellement conforme au projet d'acte joint, de l'avis de la Direction des affaires civiles;
- 4 - d'accepter les stipulations en faveur de la Ville contenues dans la convention de retenue signée par le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, le Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est et M<sup>e</sup> Stéphane Brunelle;
- 5 - de décréter que le conseil municipal de la Ville exerce les compétences de la Ville à l'égard de cet équipement suivant son acquisition, et ce, conformément à l'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.23 1161368003

---

**CM16 1077**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder à Conception et gestion intégrées inc. un contrat pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, pour une période de 27 mois, pour une somme maximale de 3 692 003,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15187 (2 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 219 026,07 \$, taxes incluses, pour 2016**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1507;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2 - d'accorder à Conception et gestion intégrées inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 27 mois, le contrat pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 692 003,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15187 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 219 026,07 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.24 1164815005

---

**CM16 1078**

**Accorder, conformément à la loi, deux contrats de services professionnels à l'organisme à but non lucratif La Coopérative de solidarité WebTV.COOP visant le sous-titrage des séances publiques du conseil municipal de la Ville de Montréal, pour les années 2016 et 2017 - Contrat de gré à gré / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1523;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, pour l'année 2016, entre la Ville et La Coopérative de solidarité WebTV.COOP, visant le sous-titrage des séances publiques du conseil municipal, pour une somme maximale de 34 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, pour l'année 2017, entre la Ville et La Coopérative de solidarité WebTV.COOP, visant le sous-titrage des séances publiques du conseil municipal, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service du greffe d'un montant de 125 000 \$ pour 2017 et les années subséquentes;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.25 1164320002

---

#### **CM16 1079**

#### **Approuver un projet de protocole d'entente concernant la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent sur le territoire de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1525;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent relativement à la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1166874001

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01, 30.02, 30.03, 30.05 et 30.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1080**

**Approuver le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés à la suite de la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 août 2016 par sa résolution CE16 1419;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés, à la suite de la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément aux informations inscrites dans les interventions du dossier addenda.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1153515001

---

**CM16 1081**

**Autoriser la démolition partielle du bâtiment situé au 2901, boulevard Gouin Est, érigé sur le terrain constitué du lot 1 742 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - Institut Pacifique - Parcours Gouin - Secteur significatif DD et Site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet - Zone 0465**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1478;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la démolition partielle du bâtiment situé au 2901, boulevard Gouin Est, érigé sur le terrain constitué du lot 1 742 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – Institut Pacifique – Parcours Gouin – Secteur significatif DD, dans le site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet – zone 0465.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160449005

---

**CM16 1082**

**Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'acquérir auprès du fournisseur AddÉnergie et d'installer à ses frais deux bornes de recharge doubles sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre de la construction du pavillon d'accueil du parcours Gouin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1479;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville d'acquérir auprès du fournisseur AddÉnergie et d'installer à ses frais deux bornes de recharge doubles sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre de la construction du pavillon d'accueil du parcours Gouin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1160335004

---

À 21 h 46,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de reporter l'étude de l'article 30.04 à une phase ultérieure et de modifier la séquence afin de l'étudier juste avant les articles 42.12 et 42.13, puisque ces trois articles sont liés.

La proposition est agréée.

---

**CM16 1083**

**Autoriser de verser dans le domaine public le lot 4 140 958 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé en bordure de la ruelle reliant les rues du Couvent et du Collège au nord de la rue Saint-Antoine, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de concrétiser l'aménagement de la ruelle verte et de finaliser les aires de plantation proposées sur ce terrain**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1534;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser le versement dans le domaine public du lot 4 140 958, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de parc et d'espace vert;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1166860001

---

**CM16 1084**

**Autoriser un virement budgétaire de 20 043 490 \$ en provenance des budgets des arrondissements vers le budget du Service de la concertation des arrondissements, afin de financer le coût des contrats de déneigement pour les mois de novembre et décembre 2016**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1538;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 20 043 490 \$, en provenance des budgets des arrondissements vers le budget du Service de la concertation des arrondissements pour financer le coût des contrats de déneigement pour les mois de novembre et décembre 2016;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.06 1164631005

---

**CM16 1085**

**Approuver la participation de la Ville de Montréal à un projet conjoint d'informatisation du registre foncier en Haïti avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) / Approuver la signature d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales Canada**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1528;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'approuver, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, la conclusion d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales du Canada concernant le Projet d'informatisation du Registre foncier en Haïti;
- 2- d'autoriser le maire de Montréal à signer l'accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales du Canada pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser uniquement les intervenants permanents de la Ville détenant une assurance collective qui répond aux besoins à bénéficier de congés autorisés à 100 % pour les absences liées aux vaccins, les visites médicales, les formalités pour l'obtention de passeports, la formation pré-départ, la prolongation du séjour pour des raisons incontrôlables et à aller en mission.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1164834001

---

**CM16 1086**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1160196003

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1087**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016, par sa résolution CE16 1179;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1164386003

*Règlement 16-055*

---

**CM16 1088**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016, par sa résolution CE16 1183;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1160390006

*Règlement 16-056*

---

**CM16 1089**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016, par sa résolution CE16 1182;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1166316015

*Règlement 16-057*

---

**CM16 1090****Adoption - Règlement modifiant le Règlement no 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement no 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016, par sa résolution CE16 1253;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1161233001

*Règlement 16-058*

---

**CM16 1091****Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur des Avenues de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (11-015)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur des Avenues de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (11-015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016, par sa résolution CE16 1254;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur des avenues de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (11-015) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1150364004

*Règlement 11-015-1*

---

---

À 21 h 58, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 27 septembre 2016, à 9 h 30.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 26 septembre 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 27 septembre 2016, 9 h 30  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

M. Jeremy Searle.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

M. Fran  ois William Croteau, M. Richard Deschamps et M. Benoit Dorais.

**AUTRE PR  SENCE :**

M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le pr  sident du conseil souhaite signaler les   v  nements suivants : le 1<sup>er</sup> octobre 2016 « Journ  e internationale des a  n  s » et « Journ  e internationale pour l'  limination de la pauvret   ».

Il attire l'attention des membres du conseil sur le projet d'agriculture urbaine qui se d  roule depuis 3 ans    l'h  tel de ville et il profite de cette occasion pour remercier M. R  al M  nard pour sa collaboration. Les r  coltes de ce projet sont remises    un organisme qui lutte contre la pauvret  , en l'occurrence l'Accueil Bonneau. Le pr  sident remercie toutes les personnes qui y travaillent depuis tout ce temps.

Pour terminer, il souligne le 20<sup>e</sup> anniversaire des Journ  es de la Culture. Ces journ  es de la Culture sont port  es depuis maintenant 20 ans par l'organisme « Culture pour tous » qui est accompagn   dans ses d  marches par Mme Chantal Rossi. Le pr  sident souligne la pr  sence dans les tribunes de quelques membres du conseil d'administration soit, Mme Louise Sicuro, pr  sidente-directrice g  n  rale, M.   ric Gosselin, pr  sident, Mme Rachel Martinez, vice-pr  sidente, Mme Anastasia Vaillancourt, charg  e de projet ainsi que l'artiste et chanteuse   milie.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Julie Mégane Bigot De la Tovane	Mme Anie Samson	Entente hors cours entre la Ville et la famille de Mme Vadnais / Identification de l'endroit où le cadavre du chien impliqué dans la mort de Mme Vadnais a été envoyé
M. Philippe Geneland	Mme Anie Samson	Mesures prises dans le Règlement sur le contrôle des animaux insuffisantes pour assurer la sécurité des citoyens / Identification des chiens à risque
Mme Aline Éliane Bichsel	M. Denis Coderre	Article 16 du Règlement sur le contrôle des animaux stipulant que le permis d'un chien de type Pit bull est incessible et non transférable et ayant pour conséquence l'euthanasie des chiens lorsque que le propriétaire légal sera en vacances, en voyage d'affaires ou lors de son décès / Aucune conséquence directe pour les propriétaires fautifs
M. Joseph Pugliese	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (M. Pierre Desrochers)	État de situation sur l'acquisition d'un terrain en vue d'établir un centre de biométhanisation dans l'arrondissement de LaSalle - Décision du comité exécutif du 18 juin 2010 / Terrain inactif au rôle foncier
M. Stéphane Étienne	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau) (M. Luc Ferrandez)	Réfection des conduites d'eau sur la rue Saint-André entre les rue Rachel et Marie-Anne – temps requis pour effectuer les travaux / S'assurer que le plan prévu pour les vélos-rues soit respecté
M. Matthew Chapman	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Réal Ménard)	Exprime le souhait que le discours du maire à la conférence du 4 octobre 2016 sur la vision future de la Ville mettra en valeur le thème « une ville en santé, prospère et carboneutre » / Sommes allouées au prochain budget pour des infrastructures urbaines et mesures pour les changements climatiques afin de rencontrer les objectifs ambitieux émis par l'OCPM dans son rapport sur les énergies fossiles
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Service ou employé qui prendra en charge le dossier de la planification d'activités afin de souligner et commémorer les éclipses totales du soleil qui auront lieu en 2017 et 2024

Le chef de l'opposition officielle intervient auprès du président du conseil afin de permettre au prochain citoyen de poser sa question même s'il s'agit de la quatrième question sur le même sujet. Le président du conseil accepte d'entendre le citoyen et lui cède la parole.

M. Andrew Kellin Garrity	M. Denis Coderre	L'adoption du Règlement sur le contrôle des animaux pourrait avoir des impacts sur la santé mentale de certains détenteurs de chien / Impacts à prendre en compte lors de la rédaction de ce règlement
--------------------------	------------------	--

---

À 10 h 07

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de cinq minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Comment expliquer qu'une maison a été vendue 1,7 M\$ alors que sa valeur au rôle d'évaluation était de 1,4 M\$ / Explications souhaitées sur la dévaluation de certains bâtiments <b>Dépôt de document</b>

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 11.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Le recul de certaines grandes villes face à la législation sur les chiens de type Pit bull peut-il avoir une influence sur Montréal ? / Vérifications auprès des villes de Calgary, Toronto et constat que le règlement ne protégera pas les citoyens – le maire a-t-il effectué cette même démarche ?
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Projet de Réseau électrique métropolitain (REM) - si négociations en cours afin que les stations Édouard-Montpetit et McGill ainsi qu'une station dans Griffintown fassent parties de la phase 1 du projet et que les coûts soient assumés par la Caisse de dépôt et de placement du Québec / Projet déjà devant le BAPE – demande de garanties légales et financières que la Caisse de dépôt va défrayer l'entièreté des coûts reliés aux stations 2, 3 et 4 – dépôt d'un projet au conseil municipal souhaité
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Projet de tunnel gonflable, rue Sainte-Catherine – goûts des Montréalais – les citoyens sont-ils consultés lors de ces grands projets ? / Budget alloué aux festivités du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal, nombreux retards dans les projets retenus – état de la situation demandé

À 10 h 27,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes afin de permettre aux leaders d'intervenir, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Demande de dépôt d'études en regard des discussions sur le projet de Règlement sur le contrôle des animaux / Réitère la demande de dépôt avant de voter sur ce règlement

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 32.

---

À 10 h 33, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 42.06 à 42.10.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1092**

#### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (R.R.V.M. c. C-1.1)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (R.R.V.M. c. C-1.1) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016, par sa résolution CE16 1327;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (R.R.V.M. c.C-1.1) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1164136001

*Règlement 16-059*

---

**CM16 1093**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016, par sa résolution CE16 1326;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

**Dissidences :** Mme Andrée Hénault  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.07 1163643001

*Règlement 02-136-8*

---

**CM16 1094**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016, par sa résolution CE16 1328;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Andrée Hénault  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.08 1163643002

*Règlement 02-002-26*

---

**CM16 1095**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016, par sa résolution CE16 1325;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1164815003

*Règlement 15-091-3*

---

**CM16 1096**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016, par sa résolution CE16 1383;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089) ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1161179009

*Règlement 15-089-1*

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.04, 42.11, 42.12 et 42.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1097**

**Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016, par sa résolution CE16 1384;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.11 1163430014

*Règlement 14-004-1*

---

---

À 10 h 42, le leader de la majorité, M. Francesco Miele propose de procéder à l'étude de l'article 30.04.

La proposition est agréée.

---

#### **Article 30.04**

**Offrir aux conseils d'arrondissement de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 1<sup>er</sup> mars 2017, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1532;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'offrir aux conseils d'arrondissement de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pitbull, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 1<sup>er</sup> mars 2017, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

---

Un débat s'engage.

---

#### **Article 42.12**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016, par sa résolution CE16 1386;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

---

Un débat s'engage.

---

**Article 42.13****Adoption - Règlement sur le contrôle des animaux****Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)**

Attendu qu'une copie du Règlement sur le contrôle des animaux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 17 août et du 14 septembre 2016, par ses résolutions CE16 1387 et CE16 1488;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- Une lettre, en date du 6 septembre 2016, de M. Thomas M. Susman, *Director, Governmental Affairs Office of the American Bar Association* »;
- Un article, en date du 20 février 2016, de M. Patrick Cain, journaliste à Global News, intitulé « *Toronto's pit bulls are almost gone. So why are there more dog bites than ever?* ».

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson  
Mme Marie Cinq-Mars

- d'amender l'article 16 du projet de règlement par l'ajout, après le cinquième alinéa, de l'alinéa suivant :

« Malgré le présent article, en cas de décès du gardien d'un chien de type Pit bull détenant un permis spécial de garde, le permis peut être transféré à une personne qui en fait la demande si :

1<sup>o</sup> elle habitait à la même adresse que le gardien à la date de son décès ou si elle est apparentée, selon l'article 655 du Code civil du Québec, ou son conjoint, selon l'article 2.2.1 de la *Loi sur les impôts*;

2<sup>o</sup> elle rencontre les conditions prévues aux paragraphes 3<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup>, et 7<sup>o</sup> ii) du présent article »;

- d'amender le deuxième alinéa de l'article 16 du projet de règlement par le remplacement du paragraphe 7<sup>o</sup>, par le suivant :

« 7<sup>o</sup> le demandeur fournit un document à l'effet que :

- i) à la date d'entrée en vigueur du présent règlement il était propriétaire du chien qui fait l'objet de la demande;

- ii) il est résidant d'un arrondissement de la Ville où selon la réglementation applicable jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent règlement il était possible d'obtenir un permis pour la garde d'un chien de type Pit bull; » ».

---

Un débat s'engage sur la recevabilité de la proposition d'amendement des conseillers Miele, Samson et Cinq-Mars.

---

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable.

À 11 h 02, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 11 h 07, le conseil reprend ses travaux.

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Miele, Samson et Cinq-Mars.

---

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Miele, Samson et Cinq-Mars et la déclare adoptée à la majorité des voix, avec l'inscription de la dissidence de tous les membres présents de l'opposition officielle.

---

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

---

Le conseiller Réal Ménard dépose les documents suivants :

- Un article intitulé « *Mortality, Mauling, and Maiming by Vicious Dogs* » extrait de la revue « *Annals of Surgery* » d'avril 2011;
- Un article intitulé « *Dog Bite-Related Fatalities From 1979 Through 1988* » extrait de la revue « *Journal of the American Medical Association* » de septembre 1989.

Le chef de l'opposition officielle propose que l'on retire du règlement la partie qui concerne le bannissement des chiens de type Pit bull en la remplaçant par le bannissement des chiens dangereux.

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de retourner l'article 42.13 au comité exécutif pour plus ample étude, conformément à l'article 80.1 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Ferrandez et Thuillier.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et Messieurs Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Caldwell, Downey, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda et Barbe (22)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (36)

**Résultat:**                    En faveur : 22  
                                      Contre : 36

Le président du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Ferrandez et Thuillier rejetée à la majorité des voix.

À 12 h 27, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 26 septembre 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 27 septembre 2016, 14 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

Mme Louise Mainville et Mme Valérie Plante.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Jeremy Searle.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. François William Croteau, M. Richard Deschamps et M. Benoit Dorais.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE RETOUR AU COMITÉ EXÉCUTIF DES CONSEILLERS FERRANDEZ ET THUILLIER À L'ARTICLE 42.13 :**

Mme Elsie Lefebvre et M. Sylvain Ouellet.

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

---

À 14 h, le conseil reprend ses travaux à l'étude des articles 30.04, 42.12 et 42.13.

---

**CM16 1098 (suite)**

**Offrir aux conseils d'arrondissement de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 1<sup>er</sup> mars 2017, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

de procéder à un vote enregistré sur les articles 30.04, 42.12 et 42.13 puisque ces trois articles sont liés.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (37)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda et Barbe (23)

**Résultat:** En faveur : 37  
Contre : 23

Le président du conseil déclare les articles 30.04, 42.12 et 42.13 adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.04 1165086005

---

**CM16 1099 (suite)**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

de procéder à un vote enregistré sur les articles 30.04, 42.12 et 42.13 puisque ces trois articles sont liés.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (37)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda et Barbe (23)

**Résultat:** En faveur : 37  
Contre : 23

Le président du conseil déclare les articles 30.04, 42.12 et 42.13 adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.12 1166379001

*Règlement 02-002-27*

---

### **CM16 1100 (suite)**

#### **Adoption - Règlement sur le contrôle des animaux**

#### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)**

---

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

---

Le conseiller Russell Copeman dépose le Rapport final du Comité de travail sur l'encadrement des chiens dangereux.

Le conseiller Marvin Rotrand soulève un point d'ordre pour indiquer que l'élu qui prend la parole doit s'adresser au président du conseil lors de son intervention et non directement à un ou des conseillers présents dans la salle.

---

Le débat se poursuit.

---

La conseillère Anie Samson dépose le Rapport sommaire - Morsures 2015-2016.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de privilège envers les propos tenus par le conseiller Guillaume Lavoie qu'il qualifie de condescendants, méprisants et irrespectueux.

Le président du conseil demande au leader de la majorité de retirer le mot « méprisants » qui est antiparlementaire.

Le leader de la majorité le remplace par les mots « hors d'ordre ».

Le président du conseil invite le conseiller Lavoie à poursuivre son intervention.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

de procéder à un vote enregistré sur les articles 30.04, 42.12 et 42.13 puisque ces trois articles sont liés.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (37)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda et Barbe (23)

**Résultat:** En faveur : 37  
Contre : 23

Le président du conseil déclare les articles 30.04, 42.12 et 42.13 adoptés à la majorité des voix, et il est

### **RÉSOLU**

en conséquence.

42.13 1165086003

*Règlement 16-060*

*Règlement 15-091-4*

### **CM16 1101**

**Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) » / Tenue de consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier**

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

### **ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »;
- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1164570013

*Règlement P-14-049-2*

---

**CM16 1102**

**Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »**

Attendu qu'à sa séance du 5 juillet 2016, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour une propriété institutionnelle située en bordure de la rue Jarry Est »;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement le 26 juillet 2016, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016, par sa résolution CE16 1548;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour une propriété institutionnelle située en bordure de la rue Jarry Est.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1161010015

*Règlement 04-047-174*

---

**CM16 1103**

**Nommer deux rues, un square, un passage et le prolongement d'une rue dans le secteur Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1490;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer comme suit deux rues, un square, un passage et le prolongement d'une rue dans le secteur Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier décisionnel :

- « rue Elsie-MacGill » la voie publique formée du lot 5 521 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « rue Kenneth-Patrick » la voie publique formée des lots 5 628 940, 5 628 929 et 5 509 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « square du Rambler » le square public formé du lot 5 628 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « passage Adélarde-Raymond » le passage piéton formé des lots 5 521 811 et 5 628 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « rue des Équinoxes » le prolongement de la voie publique du même nom formé du lot 5 521 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1164521012

---

#### **CM16 1104**

**Approuver un projet de renouvellement du protocole d'entente visant le prêt de services avec remboursement partiel à Technoparc Montréal de M. Arnold Beaudin, à compter du 23 avril 2016, pour une période de 3 ans**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1494;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Technoparc Montréal visant le renouvellement du prêt de service de M. Arnold Beaudin, avec remboursement partiel, pour une durée de 3 ans, à compter du 23 avril 2016 jusqu'au 22 avril 2019;
- 2 - de modifier, en conformité avec l'article 474.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le budget de revenus et de dépenses du Service des ressources humaines afin de tenir compte du remboursement partiel de ce prêt par l'organisme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1161633001

---

#### **CM16 1105**

**Nominations et renouvellements de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1481;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1. de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :
  - M. Jean Burton;
  - M. Alain Duhamel;
  - M. Habib El-Hage;
  - M. Peter Jacobs;

- M. Gaétan Lebeau;
  - Mme Marie Leahey;
  - M. Jean Paré;
  - M. Michel Séguin;
  - M. Joshua Wolfe;
2. de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires :
- Mme Mounia Benalil;
  - Mme Danielle Casara;
  - Mme Nadja Raphaël;
3. de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1161079006

---

#### **CM16 1106**

##### **Renouveler le mandat d'un commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1540;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat du commissaire Jean Caouette à l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1161079007

---

#### **CM16 1107**

##### **Nomination de la présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFP)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1539;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver la nomination de madame Julie Pépin à titre de présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal dans la classe salariale FM9 (99 948 \$ - 124 937 \$ - 149 927 \$) à compter du 3 octobre 2016, pour un mandat d'une durée déterminée de quatre ans, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des conditions et avantages des cadres et selon les termes et conditions du contrat de travail entre la Ville et madame Julie Pépin.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.03 1166992005

---

## CM16 1108

### Motion de l'opposition officielle contre le projet de loi sur les hydrocarbures

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier le projet de loi 106, intitulé : « *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* »;

Attendu que ce projet de loi prévoit, à son chapitre IV, l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;

Attendu que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité;

Attendu que la Chambre des notaires du Québec est préoccupée par la menace que fait planer le projet de loi, dans sa forme actuelle, sur la sécurité juridique et financière des Québécois et des Québécoises;

Attendu que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec, entre autres, les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

Attendu que les gisements d'hydrocarbures du Québec étant de type non conventionnel, leur exploitation met à risque les sources d'eau potable des Québécois et Québécoises;

Attendu que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

- 1 - que le conseil municipal de Montréal se prononce contre le *Projet de loi sur les hydrocarbures* (chapitre IV du *Projet de loi 106*) et en demande le retrait pour des raisons de cohérence environnementale et de non-respect des compétences et des pouvoirs des municipalités;
- 2 - que le maire de Montréal, en tant que président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), propose à celle-ci d'en faire sa position officielle sur la question.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Réal Ménard dépose une lettre du président de la Communauté métropolitaine de Montréal, M. Denis Coderre, adressée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), M. Pierre Arcand, datée du 23 août 2016, ayant pour objet : « Commentaires de la Communauté sur le projet de loi 106 ».

Le conseiller Sylvain Ouellet dépose également une carte interactive du MERN de 2016 pour le territoire de la CMM intitulée : « Permis de recherche en hydrocarbures ».

---

Le débat se poursuit.

---

Le conseiller Ouellet, après avoir reçu certaines informations de la part du conseiller Ménard, accepte de retirer sa motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

65.01

---

### **CM16 1109**

#### **Motion de l'opposition officielle pour entamer une démarche consultative préalable à la révision du Plan d'urbanisme de Montréal**

Attendu que la Ville de Montréal a adopté son Plan d'urbanisme en novembre 2004 et qu'elle doit terminer le processus de révision de celui-ci en 2018;

Attendu que le Plan d'urbanisme est le document de référence pour guider et prévoir l'aménagement et la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que le Plan d'urbanisme constitue l'outil privilégié pour améliorer le cadre de vie des Montréalaises et des Montréalais, et qu'il est une forme de contrat social liant l'ensemble des intervenants autour d'une vision et d'objectifs communs pour le développement de Montréal;

Attendu qu'il est prévu qu'une consultation publique précède l'adoption du Plan d'urbanisme révisé;

Attendu que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) dispose des moyens et de l'expertise nécessaire pour consulter l'ensemble des citoyens et des intervenants de Montréal en amont de l'élaboration du Plan révisé;

Attendu que l'OCPM, dans son rapport sur la concordance du Plan d'urbanisme au Schéma d'agglomération, soulignait, en lien avec la révision du Plan d'urbanisme prévue pour 2018, l'importance « d'insuffler à l'exercice à venir une teneur résolument pédagogique afin d'impliquer le citoyen et lui donner confiance comme acteur du développement de son territoire »;

Attendu que dans leur rapport sur le projet de Schéma d'agglomération, les membres de la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement soulignaient l'importance « de prévoir pour la participation des citoyens et les travaux de la Commission responsable de la consultation, un volet d'information en amont à toute consultation pour une meilleure compréhension des enjeux et des différents outils de planification, et encourager la participation citoyenne »;

Attendu que plusieurs autres grandes villes ont profité du processus de révision pour vulgariser l'exercice et l'ensemble des composantes relatives au Plan d'urbanisme, ainsi que pour impliquer activement la population afin de favoriser son appropriation de cet outil de planification;

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin

que le conseil municipal mandate l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'initier une démarche consultative préliminaire à la révision du Plan d'urbanisme et de l'ensemble des thématiques que celui-ci doit aborder en ce qui a trait à la vision et aux orientations de développement du territoire et des quartiers de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele  
appuyé par M. Pierre Desrochers  
de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier  
appuyé par M. François Limoges  
de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Cinq-Mars et Pagé (21)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Dauphin, Hénault, Miranda, Barbe et Cloutier (39)

**Résultat:** En faveur : 21  
Contre : 39

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

---

**CM16 1110**

**Motion de l'opposition officielle pour étudier la possibilité de communiquer avec le 911 par messagerie texte**

Attendu que les services d'urgence doivent être accessibles et s'ajuster aux nouvelles technologies de communications;

Attendu qu'à la suite du massacre au club Pulse d'Orlando, plusieurs villes américaines, ainsi que Toronto évaluent la possibilité de permettre les communications au 911 par messagerie texte;

Attendu que, dans certaines circonstances, l'usage des messages texte pourrait permettre de garantir la sécurité de personnes victimes ou témoins d'un acte criminel;

Attendu que cette technologie existe déjà dans 650 centres d'appels d'urgence américains;

Attendu qu'un service similaire existe déjà pour desservir les personnes sourdes et muettes et qu'il pourrait être bonifié par la même occasion;

Il est proposé par M. François Limoges  
appuyé par M. Peter McQueen

que le comité exécutif demande au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) d'étudier la possibilité de permettre aux citoyens de communiquer avec le 911 par messagerie texte.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

de déposer une nouvelle version de la motion présentement à l'étude afin de la bonifier et qui se lit comme suit :

**« Motion pour étudier la possibilité de communiquer avec le 911  
par messagerie texte**

Attendu que les services d'urgence doivent être accessibles et s'ajuster aux nouvelles technologies de communication;

Attendu que le service de communiquer avec le 911 par messagerie texte relève du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

Attendu que le SPVM participe déjà avec la police de Toronto et plusieurs autres villes canadiennes, au groupe de travail des services d'urgence du CRTC, qui œuvre depuis 2012 à élaborer le 9-1-1 de nouvelle génération;

Attendu qu'à la suite du massacre au club Pulse d'Orlando, plusieurs villes américaines, évaluent la possibilité de permettre les communications au 911 par messagerie texte;

Attendu que, dans certaines circonstances, l'usage des messages texte pourrait permettre d'augmenter la sécurité de personnes victimes ou témoins d'un acte criminel;

Attendu que cette technologie existe déjà dans 650 centres d'appels d'urgence américains sur une possibilité de 6000;

Attendu que le SPVM offre déjà le service de messagerie texte pour les personnes sourdes, malentendantes et ayant des troubles de la parole;

Et résolu :

que le comité exécutif réitère le mandat au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) d'étudier la possibilité de permettre aux citoyens de communiquer avec le 911 par messagerie texte ».

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, juge la proposition d'amendement recevable et elle est agréée.

Le conseiller Limoges utilise son droit de réplique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

---

**Article 65.04**

**Motion de la troisième opposition pour l'adoption de l'objectif « Vision zéro »**

Retiré – Voir article 3.01.

---

**CM16 1111**

**Motion de la troisième opposition pour le financement en ligne des partis politiques municipaux**

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 83 le 10 juin 2016 modifiant notamment la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Attendu que ce projet de loi modifie les règles encadrant le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants;

Attendu que les transactions électroniques, en plus d'être de plus en plus privilégiées par les citoyens, sont retraçables et permettent de bien identifier les donateurs;

Attendu que lors de la réforme du financement des partis politiques provinciaux le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) a mis en ligne une application unique pour les contributions, disponible à l'ensemble des partis politiques provinciaux;

Attendu que le développement de telles applications comportent des difficultés techniques et des coûts importants, même pour les partis politiques des grandes villes;

Attendu que le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) est un organisme indépendant respecté et jugé crédible auprès des citoyens de Montréal et du Québec;

Attendu que l'uniformisation des fiches de contributions en ligne facilitera l'application de la loi par les villes en plus d'épargner des coûts de développement et d'éviter des problèmes de conformité aux partis municipaux;

Il est proposé par M. Steve Shanahan

appuyé par Mme Justine McIntyre

que la Ville de Montréal demande au Directeur général des élections du Québec de mettre une application, pour les contributions en ligne, à la disposition de l'ensemble des partis politiques autorisés en vue des élections municipales de 2017.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

- d'amender le texte du 1<sup>er</sup> « Résolu » de la motion présentement à l'étude afin qu'il se lise comme suit :

« que la Ville de Montréal propose à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'étudier la possibilité de demander au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) d'offrir une application permettant les contributions en ligne et ce, pour l'ensemble des partis politiques autorisés, en vue des élections municipales »;

- d'ajouter un 2<sup>e</sup> « Résolu » qui se lit comme suit :

« que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) fasse part de ses recommandations à cet égard à la Ville de Montréal ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable.

Le conseiller Shanahan accepte la proposition d'amendement.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.05, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

---

Le leader de la majorité, avec le consentement unanime des membres présents, procède à l'ajout de l'article 80.01 (51.02) pour fins d'adoption.

---

### CM16 1112

#### Ajout - Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Madame Monique Vallée à titre de membre à la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02) (Ajout)

---

À 16 h 13, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

---

---

Frantz Benjamin  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Denis Coderre  
MAIRE